

12.10.67

794.19

Rencontre du 5 octobre 1967, à Berne, entre M. Quijano-Caballero, Directeur de la Division de la Coopération technique de l'ONUDI, et M. le Ministre R. Probst et M. R. Pestalozzi du Service de la coopération technique.

1. Préparation du Colloque d'Athènes

Le Ministre Probst a brossé à l'intention de M. Quijano-Caballero un rapide tableau de l'état des travaux du côté suisse, en vue de la préparation du prochain Colloque d'Athènes:

- a) coordination et préparation internes: elles se font par l'intermédiaire du groupe de travail "développement industriel" qui réunit les représentants des divers services concernés de l'administration ainsi que ceux des principales branches économiques intéressées;
- b) délégation suisse (bilan provisoire): conduite par M. Probst, secondé par M. J.-D. Vermeil, adjoint à la Division du commerce, en qualité de suppléant du Chef de délégation, la délégation suisse au Colloque international des Nations Unies sur le développement industriel, comprendra des délégués des principales branches de l'industrie suisse intéressées au problème. Au 5 octobre, on compte sur la participation ferme de représentants de la Fédération suisse de Fabricants d'Horlogerie (FH), de l'Union des Sociétés suisses d'Ingénieurs-Conseils (USSI) et d'un spécialiste de la branche alimentaire (Nestlé). On pense en outre pouvoir obtenir la participation de délégués des industries chimiques, des machines, et de l'Association suisse des banquiers.
- c) Service de promotion industrielle: cette initiative n'a rencontré, jusqu'à présent, que peu d'écho en Suisse. La question a fait l'objet de discussions entre la Division du Commerce et le Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie,

organisation faîtière des différentes associations patronales suisses, qui s'est chargée de la liaison avec ses diverses sections. On pense néanmoins que certaines branches industrielles délègueront quelqu'un au SPI, tout au moins temporairement. Quoi qu'il en soit, les membres de la délégation officielle suisse seront toujours prêts à faire la liaison entre Athènes et les industries suisses au cas où l'envoi de représentants au SPI se révélerait nécessaire en cours de Colloque. De son côté, la Division du commerce poursuit son effort d'information en faveur du SPI.

2. Million pour l'industrialisation

Le Ministre Probst a souligné à M. Quijano-Caballero qu'en ce qui concerne l'emploi du million suisse pour l'industrialisation, nous n'entendons pas prendre position dans les discussions qui se déroulent entre le PNUD et l'ONUDI. Il n'y a de la part de la Suisse aucune volonté d'immixtion dans un problème dont la solution dépend des différentes instances concernées de l'ONU. Le seul souci de notre gouvernement est que cette somme soit employée de façon rationnelle et efficace. Cette attitude est motivée par deux ordres de considérations: le premier est qu'il importe à notre avis, compte tenu de l'acuité des besoins de se concentrer sur des projets directement productifs en évitant des études trop théoriques, et de procéder à des actions opérationnelles. D'autre part, nous pensons que notre opinion publique sera d'autant plus disposée à la continuation du grand effort entrepris ces dernières années, en faveur de l'aide au développement, que nous pourrons lui montrer que cette aide a été utilisée à bon escient et dans des actions dont elle est en mesure d'apprécier la nécessité.

C'est pourquoi l'affectation du million suisse au financement de conseillers industriels nous a paru une initiative intéressante. Il est cependant bien entendu que nous n'en faisons pas une condition à la libération de cette somme. Les autorités suisses

restent "open minded" à toute proposition qui irait dans le sens de ses préoccupations. Il est d'ailleurs possible que les responsables des Nations Unies désirent utiliser cette somme non pas globalement pour une seule tâche mais soient désireux de l'employer pour deux ou trois actions distinctes, ce que les autorités helvétiques comprendraient parfaitement. Elles sont ouvertes à toutes propositions visant à des actions concrètes et réalistes.

M. Quijano-Caballero a déclaré qu'il comprenait parfaitement cette position et que pour sa part il souscrivait aux vues développées quant à la nature des actions à entreprendre.

En ce qui concerne le problème des conseillers industriels et de l'emploi du million suisse pour l'industrialisation, plusieurs éléments doivent, selon notre visiteur, être pris en considération:

- a) financiers: dès 1969 le financement des conseillers industriels (C.I.) sera à la charge du budget ordinaire du PNUD. Le problème ne subsiste donc que pour les années 1967 et 1968. Durant ces deux ans, on pense pouvoir dégager des sommes de différentes sources pour le financement des C.I. (PNUD et budget administratif de l'ONUDI, éventuellement million suisse);
- b) recrutement: le recrutement de conseillers industriels parfaitement qualifiés est pour la prochaine année budgétaire une tâche qui s'avère difficile, si on veut porter leur effectif à une centaine. L'ONUDI dispose actuellement de six conseillers industriels et pense pouvoir porter leur nombre à 12 à court terme. La Division de la coopération technique de l'ONUDI poursuit son effort de prospection en vue du recrutement.
- c) efficacité: l'efficacité du travail accompli par les C.I. est indiscutable et cette action doit être poursuivie et amplifiée.

Cependant, compte tenu des difficultés de recrutement à court terme et du fait que les fonds nécessaires au financement des

experts prévus pour l'année en cours peuvent être dégagés par le PNUD et l'ONUDI (les discussions actuelles entre ces deux organes porteraient plus sur les modalités techniques de dégagement des crédits que sur des questions de principes selon M. Quijano-Caballero), il est apparu à M. Abdel Rahman et au Directeur de la Division de la coopération technique de l'ONUDI que tout ou partie du million suisse pour l'industrialisation pourrait être plus profitablement employé au financement d'un programme de formation de "coordinateurs industriels" des pays en voie de développement, actuellement à l'étude.

La constatation sur laquelle repose cette proposition est le fait que les conseillers industriels délégués par l'ONUDI ont souvent des difficultés à trouver dans les pays dans lesquels ils effectuent des missions des "conterparts". L'existence de telles personnes faciliterait grandement le travail futur de l'ONUDI.

M. Quijano-Caballero souligne que ces personnes ne viendraient pas en substitution des conseillers industriels. Le projet en préparation serait le suivant:

L'ONUDI organiserait des cours de formation pour responsables du secteur industriel et fonctionnaires occupant un poste en relation directe avec l'industrialisation. La préférence dans le choix des candidats serait donnée aux candidats originaires de pays dans lesquels le PNUD ou l'ONUDI ont, ou auront, un programme. Les candidats devraient posséder déjà une certaine expérience et leurs gouvernements seraient invités à donner l'assurance à l'ONUDI que les participants aux cours seraient à leur retour affectés à des postes-clés. Ne seraient pas prises en considération les candidatures en provenance de pays non-bénéficiaires de l'assistance multilatérale.

Les cours envisagés grouperaient une centaine de candidats pour une durée de 6 mois environ. Ils se dérouleraient en partie dans un pays industrialisé et en partie au siège de l'ONUDI à Vienne.

A court terme, une telle action pourrait partiellement libérer des conseillers industriels de l'ONUDI en poste dans des pays en voie de développement et leur donner une plus grande mobilité. L'ONUDI ne désire pas, en effet, développer une organisation de représentants régionaux. La fonction des conseillers industriels est autre.

A plus long terme, il s'agit de former par le moyen de ces cours des personnes "industry minded" qui pourraient agir ensuite, dans les pays en voie de développement, à des postes de responsabilités.

MM. Probst et Pestalozzi ont répondu à M. Quijano-Caballero que l'idée leur semblait intéressante et qu'ils attendaient avec intérêt le rapport de l'ONUDI à ce sujet. Si toutefois le besoin se faisait à nouveau sentir de trouver des fonds pour le financement des conseillers industriels, le million suisse restait, bien entendu, disponible à cet effet.

3. "Plan Quijano"

Le Ministre Probst a déclaré à M. Quijano que les informations qui nous sont parvenues sur son plan (dons par les pays industrialisés d'équipement en machines aux pays en voie de développement, installation et mise en fonctionnement de cet équipement à la charge des "fonds de contrepartie" des pays en voie de développement) ont été transmises au Vorort pour examen. Ce plan se heurtera cependant, peut-être, à quelques difficultés de réalisation, étant donné le caractère du système et de l'organisation économiques suisses. Nous attendons de plus amples renseignements à ce sujet de la part de l'ONUDI.

4. Recrutement d'experts

Le Directeur de la Division de la coopération technique de l'ONUDI a informé ses interlocuteurs que les sommes engagées au titre des Services Industriels Spéciaux se montent à environ 3 millions de

dollars mais que du fait des difficultés de recrutement d'experts qualifiés, moins du tiers des postes ont pu être attribués à ce jour. En accord avec le TARS (Technical Assistance Recruitment Service), M. Quijano enverra des délégués de son service en mission de prospection dans les divers pays industrialisés. D'entente avec M. Pestalozzi, ces personnes prendront contact avec le Service de la coopération technique qui, pour sa part, examinera la situation sur le plan suisse.

5. Rôle de l'ONUDI

Le Délégué de l'ONUDI a apporté quelques précisions sur le rôle de l'organisation. Il a notamment déclaré que l'ONUDI ne peut ni ne veut jouer le rôle de banquier en ce qui concerne les projets sur lesquels elle est engagée. Les organes de financement pourront être divers (PNUD, Etat, privés, joint ventures, organisations spéciales), mais l'ONUDI entend limiter son rôle à l'organisation technique des projets (en collaboration éventuellement avec d'autres institutions spécialisées des Nations Unies) et assurer par sa contribution à leur réalisation, qu'ils sont entrepris sur une base économique et s'inséreront dans une politique réaliste de développement. Un des buts de l'ONUDI est, par une action d'organisation et de contrôle sur le plan technique, d'aider les pays en voie de développement à obtenir des fonds à des fins d'investissement et, d'autre part, de donner l'assurance aux investisseurs que ces fonds seront employés rationnellement et garantis contre les nationalisations et actions similaires.

6. Colloque international sur le développement industriel

Compte tenu des réticences qui se manifestent à l'encontre du lieu de session du prochain colloque international des Nations Unies sur le développement industriel, le Ministre Probst confirme à M. Quijano-Caballero qu'au cas où cela se révélerait nécessaire, Genève serait prête à accueillir la manifestation.

12.10.67
Gi